

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 février 2024

Versement anticipé de l'aide aux surcoûts pour les planteurs de canne

Des aides pour soutenir les agriculteurs après les intempéries de janvier

Les agriculteurs, producteurs de canne, bénéficient depuis 2022 d'une aide de l'État intitulée « aide visant à compenser les surcoûts de production agricole de la canne destinée à la production de sucre », destinée à compenser l'augmentation du coût des intrants.

Comme il s'y était engagé, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a procédé au versement anticipé de cette aide, afin de tenir compte du contexte difficile des exploitations cannières après une campagne 2023 en dessous de la normale et après les récentes intempéries.

Ainsi, dans le cadre de la convention tripartite Industriels-Planteurs- État, qui encadre la gestion des aides à la filière, **près de 13 millions d'euros** (calculé sur la base de 703 € / ha) ont été versés ce 13 février à 2 227 planteurs.

Pour rappel ([communiqué du 7 février 2024](#)), les producteurs de canne ont également reçu au début du mois de février le solde de « l'aide à la production de canne », soit près de 15 millions d'euros, destiné à compenser les handicaps structurels de la production à l'île de La Réunion.

Ces soutiens sont le fruit de la « convention canne » signée en juillet 2022, qui protège la filière canne en leur apportant des revenus financiers supplémentaires.